

170. Arrêté du 11 mai 1894 rendant exécutoire le rôle supplémentaire des licences de l'archipel des Gambier pour le 1 ^{er} trimestre 1894.....	97
171. Arrêté du 11 mai 1894 promulguant dans la colonie les lois des 27 mars 1851, 14 août 1889 et 17 juillet 1891 tendant à réprimer la fraude dans la vente de certaines marchandises	98
172. Arrêté du 11 mai 1894 accordant dispense d'âge au sieur Taru a Agnie à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tu-mato a Tairi	104
173. Arrêté du 11 mai 1894 approuvant une délibération du Conseil municipal ayant pour objet d'ouvrir, au titre de l'exercice 1893, divers crédits supplémentaires.....	104
174. Décision du 12 mai 1894 investissant M. Ours, Directeur de l'Intérieur, des différentes attributions réservées au Président du Conseil du contentieux administratif.....	105
175. Arrêté du 15 mai 1894 convoquant les conseillers municipaux de la commune de Papeete pour l'installation du nouveau Conseil	105
176. Décision du 15 mai 1894 nommant M. Olivaint, juge-président du tribunal de 1 ^{re} instance, membre du Conseil du contentieux administratif.....	106
177. Décision du 18 mai 1894 désignant M. Ollivier-Henry, aide-commissaire colonial, pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement près le Conseil du contentieux administratif.....	107
178. Décision du 18 mai 1894 portant organisation de l'état-civil dans les îles non recensées des Tuamotu rattachées administrativement aux Gambier.....	107
179. Arrêté du 29 mai 1894 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget du service colonial, exercice 1894, un crédit provisoire de la somme de 4,000 fr.....	108
180. Arrêté du 29 mai 1894 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget du service Local, exercice 1894, un crédit supplémentaire de la somme de 4,500 fr.....	109
181. Arrêté du 29 mai 1894 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget du service Local, exercice 1894, un crédit supplémentaire de la somme de 3,500 fr.....	110
<hr/>	
182 à 203. Nominations, mutations, etc.....	111

N° 162. — *ARRÊTÉ du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies portant création à Paris d'un Comité supérieur de l'Instruction publique des colonies.*

LE Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Il est institué au Sous-Secrétariat d'Etat des Colonies